

Ses objectifs originaux étaient de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction aucune de race, de couleur, de descendance ou d'origine ethnique ou nationale, de discréditer les croyances, les politiques et les pratiques racistes fausses et mythiques et d'affaiblir les régimes racistes pour finalement y mettre fin. Ces objectifs devaient être atteints grâce à des programmes d'action appliqués aux niveaux national et international.

Au Canada, on a mis au point, sous la direction du Secrétariat d'Etat, un vaste programme à la réalisation duquel les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent.

A l'échelle internationale, les programmes de la Décennie devaient viser surtout les méfaits de l'APARTHEID, la politique de développement séparé des races que suit l'Afrique du Sud. Figuraient à ces programmes, notamment, une conférence mondiale sur la lutte contre la discrimination raciale, prévue pour 1978, des colloques, des recherches, la production de documents d'information, la création d'un fonds bénévole international et la présentation à l'ONU de rapports sur les activités nationales entreprises dans le cadre de la Décennie.

Il y a déjà bien des années que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont été saisis de la question de l'APARTHEID et de l'administration du territoire sous tutelle du Sud-Ouest africain (appelé aujourd'hui la Namibie), mais ce n'est qu'en 1966, après que la Rhodésie eut proclamé unilatéralement son indépendance, qu'ils passèrent aux actes décisifs. Le Conseil de sécurité imposa des sanctions contre la Rhodésie, et l'Assemblée générale mit fin au mandat administratif de l'Afrique du Sud sur la Namibie. L'Afrique du Sud n'accepta aucune de ces mesures, ce qui amena certains Etats membres, africains et autres, à proposer l'imposition de sanctions contre ce pays. La plupart des membres occidentaux s'y sont opposés, pour la simple raison que ces sanctions ne changeraient rien aux politiques de l'Afrique du Sud. Néanmoins, les pressions exercées contre l'Afrique du Sud pour l'amener à se conformer aux résolutions de l'ONU se sont accrues de façon marquée depuis que les anciennes colonies portugaises d'Afrique ont accédé à l'indépendance en 1975. A l'heure actuelle, des solutions basées sur le régime de la majorité au Zimbabwe (Rhodésie) et en Namibie sont à l'étude, mais l'ONU se demande toujours quel rôle elle doit jouer à l'égard de ces deux pays.

Des 10 résolutions inscrites à l'ordre du jour de la trente et unième session de l'Assemblée générale, sous le titre de POLITIQUES D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN, le Canada en appuya 4. Il se prononça contre deux résolutions: l'une admettait le recours au conflit armé par les Sud-Africains tout en demandant que des sanctions soient prises; l'autre condamnait la collaboration d'Israël avec l'Afrique du Sud. Enfin, le Canada s'abstint à propos des quatre autres résolutions qui, notamment, condamnaient les relations normales entre Etats et incitaient tous les pays à interrompre leurs relations commerciales normales avec l'Afrique du Sud.